

Séance du 8 OCTOBRE 2020 (18h30)

Espace Montgolfier - Davézieux

Nombre de membres titulaires : 57
En exercice : 56
Nombre de membres suppléants : 23
Présents : 41 + 1
Votants : 52
Convocation et affichage : 02/10/2020
Président de séance : Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance : Monsieur Damien BAYLE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Romain EVRARD, Cécilia FARRE, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Assia BAÏBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Catherine MICHALON), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Clément CHAPEL (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Christelle ETIENNE (pouvoir à Damien BAYLE), Richard MOLINA (pouvoir à Simon PLENET), Pascal PAILHA (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), Michel SEVENIER (pouvoir à Antoinette SCHERER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Virginie FERRAND, Yves FRAYSSE, Dominique MAZINGARBE, Denis SAUZE

**CC-2020-328 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
URBANISME - RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE
PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANNONAY**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE d'établir la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable comme suit :

MEMBRES DE DROIT :

- Le président de la commission : Monsieur Simon PLENET, également maire de la commune concernée par le SPR
- Le Préfet ou son représentant,
- Le Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ou son représentant,
- L'Architecte des Bâtiments de France,

COLLEGES ELUS :

- Antoinette SCHERER (suppléante : Danielle MAGAND)
- Edith MANTELIN (suppléant : Christophe DELORD)
- Catherine MOINE (suppléante : Nadège COUZON)

REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS :

- André DENUZIERE (suppléants : Philippe GRANGE et Yoan BALLY) de l'association Les Vieux Quartiers d'Annonay
- Marie-Hélène REYNAUD (suppléant : Philippe ROCHE) de l'association Les Amis du Fond Vivarois
- Valérie LEFEVRE-SEGUIN (suppléant : Jean-Marc LEFEVRE) de l'association des Amis de la Fondation Seguin pour l'Innovation

PERSONNES QUALIFIEES :

- Guillaume BRETON (suppléante : Marine DOUCEY) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche
- Philippe GAREL (suppléant : Bruno DETANGER) de la Fondation du Patrimoine
- Jean-Marie GAGLIONE, architecte (suppléant : Vincent LHERM, architecte conseiller au CAUE)

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, d'effectuer toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer en tant que de besoin, toutes les pièces afférentes à ce dossier, dans la limite de ses compétences et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

CC-2020-329 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - TRANSPORTS - DESIGNATION D'UN DEUXIEME INTERVENANT EXPERT DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES TRANSPORTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE de désigner Monsieur Yvan THIEBAUD comme intervenant expert au sein du Conseil d'exploitation de la Régie des transports d'Annonay Rhône Agglo à compter du 9 octobre 2020,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, à toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

CC-2020-330 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - TRANSPORTS - DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DES PARTENAIRES AOM

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DÉSIGNE les membres du comité des partenaires AMO comme suit :

William PRIOLON

APPROUVE la création et la composition du Comité des partenaires telle que présentée ci-avant,

APPROUVE les modalités de fonctionnement susmentionnées,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération,

CC-2020-331 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DESIGNE en tant que représentants d'Annonay Rhône Agglo au sein du conseil d'exploitation de la régie d'assainissement les conseillers communautaires suivants :

7 conseillers communautaires:

Damien BAYLE

François CHAUVIN

Christophe DELORD

Gilles DUFAUD

Denis HONORE

Ronan PHILIPPE

Romain Evrard Président du Syndicat des 3 Rivières.

Représentants de la Société civile :

Luc BRIAS (Gaule Annonéenne)

Marcel CHALAYE (UFC que choisir)

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

CC-2020-332 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE des rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif et d'Assainissement non Collectif relatif à l'exercice 2019, **DIT** que ces rapports seront mis à disposition du public, transmis à chacune des communes membres de la Communauté d'Agglomération et au représentant de l'Etat dans le département, et feront l'objet d'une transmission au Système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement,

CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches pour l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

CC-2020-333 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT- REJET EFFLUENTS NON DOMESTIQUES : MODELE D'AUTORISATION DE DEVERSEMENT POUR LES ENTREPRISES REJETANT DES EAUX USEES NON DOMESTIQUES DANS LES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT D'ANNONAY RHÔNE AGGLO

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les arrêtés d'autorisation conformément à la procédure définie à l'article L 1331-10 du Code de la Santé Publique.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente décision.

CC-2020-334 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE D'EAU POTABLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DESIGNE les membres du Conseil d'exploitation de la régie d'eau potable Annonay Rhône Agglo :

7 élus issus du conseil communautaire ou des conseillers municipaux des communes membres

Christian ARCHIER – ou son représentant

François CHAUVIN – ou son représentant

Gilles DUFAUD – ou son représentant

Virginie FERRAND – ou son représentant

Denis HONORE – ou son représentant

Romain EVRARD- Président du Syndicat des 3 Rivières.

Denis SAUZE – ou son représentant

2 Représentants d'association

Marcel CHALAYE (UFC que choisir)

Luc BRIAS (Gaule Annonéenne)

RAPPELLE que Monsieur le Président d'Annonay Rhône Agglo est membre de droit,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

CC-2020-335 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE - PROTOCOLE D'ACCORD POUR LE DEVOIEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE - SCI PONSONNET

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du protocole d'accord ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit protocole ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2020-336 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE - MISE EN CONFORMITE DU CAPTAGE DU TERNAY - CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

S'ENGAGE à réaliser le dossier de demande d'autorisation d'utilisation de l'eau du captage du Ternay,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, à établir tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à cette procédure,

CC-2020-337 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et la/le charge de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

CC-2020-338 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DECHETS - DEFINITION DES ZONES DE PERCEPTION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DÉCIDE de définir une unique zone de perception de la TEOM pour l'ensemble des communes membres,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

CC-2020-339 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DECHETS - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS ET RAPPORT ANNUEL DU SYTRAD

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers établis par Annonay Rhône Agglo pour 2019,

PREND ACTE du rapport d'activité du SYTRAD pour l'année 2019,

DIT que ces rapports seront mis à disposition du public et transmis à chacune des communes membres d'Annonay Rhône Agglo,

CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

CC-2020-340 - RESSOURCES - RESSOURCES HUMAINES - FIXATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DES TITULAIRES DE MANDATS LOCAUX (APPLICATION DES ARTICLES L2123-20 ET SUIVANTS DU CGCT)- MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 23-07-2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 53 voix votant pour

Par 1 voix votant contre :

Denis NEIME

Et par 1 voix s'abstenant :

Jean-Yves BONNET

APPROUVE cette proposition,

FIXE les indemnités comme suit :

Pour Monsieur le Président :

67,50% du traitement correspondant à l'indice terminal de la Fonction publique

Pour les vice-présidents :

19,50% du traitement correspondant à l'indice terminal de la Fonction publique

Pour les conseillers délégués hors conseiller délégué au tourisme

6.00% du traitement correspondant à l'indice terminal de la Fonction Publique,

Pour le conseiller délégué au tourisme :

19,50% du traitement correspondant à l'indice terminal de la Fonction publique

PREND ACTE de l'annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée

CHARGE Madame la Présidente / Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CC-2020-341 - RESSOURCES - RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le règlement modifié du temps de travail du personnel communautaire proposé en annexe de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge de toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2020-342 - RESSOURCES - RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'INDEMNISATION DES FRAIS DE DEPLACEMENTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le règlement d'indemnisation des frais de déplacement modifié du personnel communautaire proposé en annexe de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge de toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2020-343 - RESSOURCES - RESSOURCES HUMAINES - AVENANT N°2 CONVENTION DE MUTUALISATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'avenant à la convention de mutualisation telle que proposée en annexe de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge de toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2020-344 - RESSOURCES - RESSOURCES HUMAINES - PLAN DE FORMATION 2020-2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les axes du plan de formation 2020/2021

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge de toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2020-345 - RESSOURCES - FINANCES - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES - PROPOSITIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PROPOSE à Monsieur le Directeur départemental des Finances publiques la liste ci-après des commissaires susceptibles d'être désignés en qualité de membres titulaires de la commission intercommunale des impôts directs :

CIID-COMMISSAIRES TITULAIRES-PROPOSITIONS		
	Nom	Prénom
1	BONNET	ALEXANDRE
2	BONNET	SYLVIE
3	CHALAYE	ERIC
4	COUZON	NADEGE
5	DILIGENT	DOMINIQUE
6	FOREL	CHRISTIAN
7	GRENIER	JOEL
8	GRENOT	LOUISA
9	LESAGE	SANDRA
10	MARCE	LAURENT
11	MOINE	CATHERINE
12	SENECHAL	SYLVIE
13	SERAYET	MICHELE
14	SERILLON	DANIELE
15	SERVE	BENJAMIN
16	SUZZARINI	JOEL
17	OLAGNE	PATRICK
18	VALERY	GAUTIER
19	VINCENT	GILBERT
20	ZAHM	ALAIN

PROPOSE à Monsieur le Directeur départemental des Finances publiques la liste ci-après des commissaires susceptibles d'être désignés en qualité de membres suppléants de la commission intercommunale des impôts directs :

CIID-COMMISSAIRES SUPPLEANTS PROPOSITIONS		
	Nom	Prénom
1	ARNAUDON	SONIA
2	BAIBEN-MEZGUELDI	ASSIA
3	BERAUD	PIERRE
4	BERLAND	VERONIQUE
5	BERTRAND	CYRILLE
6	BRET	FABIENNE
7	CHAPUIS	CLAUDE
8	CHAUVIN	FRANCOIS
9	CLOT	DENIS
10	DOZANCE	JEROME
11	DUCOING	STEPHANE
12	FERREIN	SANDRINE
13	GOUTERON	CLAUDE
14	GRANGE	BEATRICE
15	PEYRACHE	AGNES
16	REY	CHRISTOPHE
17	RISSOAN	ALEXIS
18	SEUX	MICHEL
19	SCHERER	ANTOINETTE
20	VALENCONI	JEAN-PAUL

PRECISE que ces listes ont été établies sur proposition des communes membres de l'EPCI

CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'application de la présente délibération et de signer tous documents s'y rapportant.

CC-2020-346 - COHESION SOCIALE - COHESION SOCIALE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA MISSION LOCALE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DÉSIGNE en tant que représentants d'Annonay Rhône Agglo au sein de la mission locale, les conseillers suivants :

10 Conseillers titulaires :

Michel Sévenier
Sylvie Bonnet
Nicole Archier
Nadège Couzon
Maryanne Bourdin
Thierry Lermet
Hugo Biolley
Sylvette David
Catherine Michalon
Brigitte Bourret

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CC-2020-347 - COHÉSION SOCIALE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE SERRIERES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DESIGNE Ronan Philippe pour siéger au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Serrières.

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CC-2020-348 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PROCLAME ÉLUS membres du Bureau, après qu'il a été procédé aux formalités électives, les conseillers communautaires suivants, qui sont immédiatement installés dans leur fonction :

Président	Simon PLENET
1 ^{er} vice-président	Richard MOLINA
2 ^{ème} vice-présidente	Sylvie BONNET
3 ^{ème} vice-président	Yves FRAYSSE
4 ^{ème} vice-président	François CHAUVIN
5 ^{ème} vice-président	Laurent MARCE
6 ^{ème} vice-président	Antoine MARTINEZ
7 ^{ème} vice-président	Ronan PHILIPPE
8 ^{ème} vice-président	Denis SAUZE
9 ^{ème} vice-président	Christophe DELORD
10 ^{ème} vice-président	Gilles DUFAUD
11 ^{ème} vice-présidente	Sylvette DAVID
12 ^{ème} vice-président	Damien BAYLE
13 ^{ème} vice-président	Denis HONORE
14 ^{ème} vice-président	William PRIOLON
15 ^{ème} vice-président	Laurent TORGUE
Maire de Bogy	Jean Yves BONNET
Maire de Brossainc	Christian MASSOLA

Maire de Colombier-le-Cardinal	Olivier DE LAGARDE
Maire de Saint-Clair	René SABATIER
Maire de Saint-Cyr	Martine OLLIVIER
Maire de Saint-Désirat	Thierry LERMET
Maire de Saint-Jacques-d'Atticieux	Brigitte BOURRET
Maire de Saint-Julien-Vocance	Christian ARCHIER
Maire de Saint-Marcel-les-Annonay	Laurence DUMAS
Maire de Savas	Yves RULLIERE
Maire de Thorrenc	Christian FOREL
Maire de Vanosc	Dominique MAZINGARBE
Maire de Vernosc-les-annonay	Patrick OLAGNE
Maire de Vinzieux	Hugo BIOLLEY
Maire de Vocance	Virginie FERRAND
Conseiller communautaire déléguée	Danielle MAGAND
Conseiller communautaire déléguée	Camille JULLIEN
Conseiller communautaire délégué	Carlos ALEGRE
Conseiller communautaire déléguée	Antoinette SCHERER
Conseiller communautaire déléguée	Catherine MICHALON

PRECISE que le Bureau, qui comprend l'ensemble des maires, se substituera à la conférence des maires prévue par l'article L5211-11-3 du Code général des collectivités territoriales,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

SÉANCES DU 21 JANVIER, 13 FEVRIER, 22 JUILLET ET 24 SEPTEMBRE 2020
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 54 voix votant pour

Par 1 voix votant contre :

Denis NEIME

PREND ACTE des délibérations prises par le Bureau communautaire du 21 janvier, 13 février, 22 juillet et 24 septembre 2020.

CC-2020-350 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉCISIONS PRISES EN VERTU
DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU PRÉSIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 54 voix votant pour

Par 1 voix votant contre :

Denis NEIME

PREND ACTE des décisions prises par le Président pour la période susvisée.

Fait à Davézieux, le 13/10/20

**Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président**

Simon PLENET



Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.
Affiché le 15/10/2020 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

